

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1917)
Heft: 176-177

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bücherzettel — Bibliographie.



L'Argus de la Presse publie la nomenclature des journaux et revues en langue française qui ont continué à paraître, c'est-à-dire à tenir pendant la guerre 1914-1917. C'est un volume de plus de 250 pages d'une documentation sûre et étendue qui sera envoyé à la presse alliée et neutre de l'ancien et surtout du nouveau continent. Zürcher Kunstleben.



Mitgliederliste. • Liste des membres.



Sektion Luzern. — Section de Lucerne.

Vorstand. — Comité.

Präsident : }
Präsident : } Jos. VON MOOS.
Quästor : }
Caissier : } Fr. KREBS.
Aktuar : }
Secrétaire : } Joh. MOHR.

Sektion Bern. — Section de Berne.

Adressänderung. — Changement d'adresse.

HUBACHER, ERNST, Pfarrer, Grenchen (Solothurn).
HODLER, HERMANN, Maler, Via Coronari 86 II. Roma.

Sektion St-Gallen. — Section de St-Gall.

Aktivmitglieder. — Membres actifs.

SCHMID, EMIL, Maler, Heiden.
MEIER, WILHELM, Bildhauer.

Passivmitglieder. — Membres passifs.

Kunstverein St-Gallen, Kirchhoferhaus, St-Gallen.
TOBLER, DIR. H., Landerziehungsheim Hof Oberkirch, Kaltbrunn.

Section de Neuchâtel. — Sektion Neuenburg

Changements d'adresse. — Adressänderungen.

MATHEY-DORET, M^{me} Raoul, Biberlinstrasse, 28, Zürich.
GUGY, LD., peintre, passage St-Jean, Neuchâtel.
LOUP, LS, sculpteur, Fleurier.
DELACHAUX, Th., peintre, Vieux-Châtel, 17, Neuchâtel.

Section de Genève. — Sektion Genf.

Candidats. — Kandidaten.

BRUNNER, Charles, peintre, 2, rue de la Muse, Genève.
SALZMANN, LOUIS, peintre, 21 Grands Philosophes, Genève (Expos. Zurich 1917).

Sektion Zürich. — Section de Zurich.

Neues Aktivmitglied. — Nouveau membre actif.

BÄR, Walter, Gotthardstrasse 20, Talwil-Zürich (tritt aus der Sektion Basel aus).

Kandidaten. — Candidats.

HARTUNG, Wilhelm, Maler, Klosbachstr. 106, Zürich (Ausstellung: Zürich 1917).

SCHWEIZER, Paul, Maler, Stockalperstrasse 37, Zürich (Ausstellung: Zürich 1917).

Adressänderungen. — Changements d'adresses.

FREY, HUGO, Maler, Gotthardstr. 20, Talwil-Zürich.
WASSMUTH, HERTMANN, Maler, Bleicherweg 47, Zürich.



Communication du Comité central.



A Messieurs les Présidents des Sections.

Nous avons l'avantage de vous rappeler la décision prise à l'assemblée générale dernière touchant l'étude d'un nouveau mode d'élection du Jury annuel, décision qui a paru dans le procès-verbal de l'Assemblée des délégués (n° 175 de l'Art Suisse). Dans ce but, les Sections ont été invitées à donner leur préavis au Comité central dans un délai de 3 mois. Il est donc urgent que les Sections qui n'ont pas encore donné leur réponse, le fassent dans le plus court délai possible.



Allocation de bourses d'études des Beaux-Arts.

Aux termes de l'arrêté fédéral du 18 juin 1898 et de l'art. 52 de l'ordonnance du 3 août 1915, le Département de l'Intérieur est autorisé à prélever chaque année sur le crédit des Beaux-Arts une certaine somme pour l'allocation de bourses à des artistes suisses.

En admettant qu'un crédit d'au moins 60.000 francs nous soit accordé pour 1918, le concours pour les bourses sera maintenu cette année. Toutefois, étant données les ressources limitées dont nous disposons, il y a lieu de prévoir une diminution du nombre et du montant des bourses.

Nous attirons en outre l'attention sur les points suivants :

Les bourses sont allouées à des artistes déjà formés, particulièrement bien doués et peu fortunés, pour leur permettre de poursuivre leurs études, et dans certains cas spéciaux à des artistes de mérite pour leur faciliter l'exécution d'une œuvre importante.

Seront donc seules prises en considération les demandes d'artistes dont les œuvres témoignent de dons artistiques et d'un degré de développement tel qu'on puisse attendre un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.

Les artistes suisses qui désirent obtenir une bourse pour 1918 doivent en faire la demande au Département suisse de l'Intérieur avant le 31 décembre 1917.